

Objet de la délibération

**BUDGET PRIMITIF 2022 - INVESTISSEMENT  
FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS**

**N° DEL-2022-0031**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du  
1er février 2022

Suite à la convocation du 24 janvier 2022, la séance est ouverte à 18h00 au Palais des Congrès de Lorient, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

**Etaient présents :**

Jean-Pierre ALLAIN, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Cecile BESNARD, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CEREZ, Maria COLAS, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Laurent DUVAL, Freddie FOLLEZOU, Véronique GARIDO, Guy GASAN, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Philippe JESTIN, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Lydie LE PABIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Daniel MARTIN, Aurélie MARTORELL, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Armel TONNERRE, Laurent TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON, Katherine GIANNI, Patrick LE GUENNEC

**Suppléances :**

Michel DAGORNE suppléé par Françoise MERRET, Pascal LE DOUSSAL suppléé par Marie-Annick LE BELLER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Françoise BALLESTER donne pouvoir à Patrice JACQUEMINOT, Martine DI GUGLIELMO donne pouvoir à Bruno PARIS, Patricia JAFFRE donne pouvoir à Patrice VALTON, Gwenn LE NAY donne pouvoir à Annick GUILLET, Gaëlle LE STRADIC donne pouvoir à Damien GIRARD, Florence LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Pierrick NEVANNEN donne pouvoir à Alain NICOLAZO, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME, Solène PERON donne pouvoir à Bruno BLANCHARD

**Absente excusée :**

Estelle MORIO

***Fanny GRALL et Lydie LE PABIC sont désignées secrétaires de séance.***

Pôle Ressources / DFI

**BUDGET PRIMITIF 2022 - INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS**

.

Le projet de Budget Primitif 2022 présenté au Conseil s'équilibre tous budgets confondus, en dépenses et en recettes, à la somme de : 398 158 400 €

dont en Investissement : 152 749 400 €  
et en Fonctionnement : 245 409 000 €

Il se décompose comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL :</b>	215 272 000 €
dont en Investissement :	78 279 000 €
et en Fonctionnement :	136 993 000 €
<b>BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :</b>	56 762 000 €
dont en Investissement :	14 585 000 €
et en Fonctionnement :	42 177 000 €
<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU :</b>	38 333 000 €
dont en Investissement :	13 353 000 €
et en Fonctionnement :	24 980 000 €
<b>BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE :</b>	15 254 000 €
dont en Investissement :	11 968 000 €
et en Fonctionnement :	3 286 000 €
<b>BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES :</b>	31 500 000 €
dont en Investissement :	15 300 000 €
et en Fonctionnement :	16 200 000 €
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</b>	33 803 000 €
dont en Investissement :	15 898 000 €
et en Fonctionnement :	17 905 000 €
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</b>	319 400 €
dont en Investissement :	1 400 €
et en Fonctionnement :	318 000 €
<b>BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER DE LA GARE :</b>	4 665 000 €
dont en Investissement :	2 387 000 €
et en Fonctionnement :	2 278 000 €
<b>BUDGET ENERGIES :</b>	2 250 000 €
dont en Investissement :	978 000 €
et en Fonctionnement :	1 272 000 €

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-2

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**Vu** les instructions budgétaires M4 et M14,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources, finances, administration générale,

**Vu** l'avis du Bureau,

**Article 1 :** **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de Lorient agglomération, s'équilibrant en prévision de dépenses et recettes à la somme globale de 398 158 400 €.

**Article 2 :** **DECIDE** de fixer les contributions aux organismes de regroupement conformément à l'annexe budgétaire C 3.1 « Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la Communauté ».

**Article 3 :** **DECIDE**, pour l'année 2022, en application de l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Au titre du budget principal :

- la constitution de provisions d'un montant de 66 000 €,
- la reprise de provision d'un montant de 1 511 000 €,

Au titre du budget annexe de l'eau :

- de la constitution de provision à hauteur de 81 000 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 159 036 €

Au titre du budget annexe des transports urbains :

- de la reprise de provision à hauteur de 1 033 588 €

Au titre du budget annexe de l'assainissement collectif :

- de la constitution de provision à hauteur de 67 000 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 67 000 €

Au titre du budget annexe de l'assainissement non collectif :

- de la constitution de provision à hauteur de 1 700 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 1 700 €

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID : 056-200042174-20220204-DISBP\_00\_2022-BF

**Délibération adoptée à la majorité par 56 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.**

**Votes contre : Dominique BEGHIN, Edouard BOUIN, Gilles CARRERIC, Damien GIRARD, Philippe JESTIN, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gaelle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Maurice PERON, Roger THOMAZO, Patrick LE GUENNEC**

**Abstention : Laure LE MARECHAL**

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Fabrice LOHER